

-----  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL  
CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL  
-----

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2018**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 16 avril 2018, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour et Jacques Renaud. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent. La conseillère Ginette Richard est absente.

### **RÉSOLUTION C-18-018**

#### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION C-18-019**

#### **Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 mars 2018 et du 3 avril 2018**

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 mars 2018 et du 3 avril 2018

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 mars 2018 et du 3 avril 2018 soient ratifiées telles que lues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-020**

**Adoption de la liste des comptes à payer No. 4-0-18 et ratification de la liste des chèques émis No. 4-1-18**

Les listes des comptes à payer No. 4-0-18 et des chèques émis No. 4-1-18 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer No. 4-0-18 au montant de **16 279,98 \$**, ainsi que les listes des chèques émis No. 4-1-18 au montant de **206 404,12 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-021**

**Avis de motion et Présentation du  
Projet de Règlement N<sup>o</sup> P2018-04-2  
modifiant le règlement numéro 202 lui-même  
modifié par les règlements 202-1, 202-2, 202-3, 202-4,  
202-5 et 202-6 concernant le régime de retraite pour les  
employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel**

Le conseiller Michel Latour donne avis de motion qu'à une séance subséquence du Conseil, il y aura présentation d'un règlement ayant principalement pour objet de modifier le règlement numéro 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5 et 202-6 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et présente ce projet de règlement portant le numéro N<sup>o</sup> 2018-04-2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-022**

**Lecture et adoption du règlement numéro 373 décrétant le renouvellement des infrastructures des rues Moreau, Pie X, du Fleuve, Catherine, Saint-Roch, Bourassa et une partie des rues Saint-Pierre, Élizabeth et Champlain et une dépense et un emprunt de 7 750 000 \$ à cette fin**

Lecture est faite du règlement numéro 373 décrétant le renouvellement des infrastructures des rues Moreau, Pie X, du Fleuve, Catherine, Saint-Roch, Bourassa et une partie des rues Saint-Pierre, Élizabeth et Champlain et une dépense et un emprunt de 7 750 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Jacques Renaud,

Que le règlement numéro 373 décrétant le renouvellement des infrastructures des rues Moreau, Pie X, du Fleuve, Catherine, Saint-Roch, Bourassa et une partie des rues Saint-Pierre, Élizabeth et Champlain et une dépense et un emprunt de 7 750 000 \$ à cette fin soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-023**

**Octroi du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales  
Appel d'offres no 20180412-VSJS**

Considérant que le comité de sélection a déposé, le 13 avril 2018, son rapport concernant l'appel d'offres public n° 20180412-VSJS, relatif à la fourniture de services professionnels pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroi à la firme Les Consultants S.M. Inc., qui a obtenu le meilleur pointage, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales prévue à l'appel d'offres n° 20180412-VSJS au prix soumissionné de 163 149,53 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-024**

**Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées (21 mars 2018)**

Considérant que dans le programme de subvention de la TECQ 2014-2018 un des critères est que la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit faite;

Considérant que Stantec Experts-Conseils Ltée a été mandaté pour faire le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égout et des chaussées;

Considérant que Stantec Experts-Conseils Ltée a déposé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées le 21 mars 2018 selon les exigences du MAMOT;

En conséquence, il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées tel que déposé le 21 mars 2018 selon les exigences du MAMOT et de transmettre celui-ci au chargé de projet au MAMOT pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-025**

**Réfection des rues - 2018  
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **REPRÉSENTATION**

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

## **RÉSOLUTION C-18-026**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**